Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20220627-220627H15499H1-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE VANNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VANNES

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

Le Conseil municipal, convoqué par lettre du lundi 20 juin 2022, s'est réuni le 27 juin 2022, sous la présidence de M. David ROBO, Maire

Présents :

David ROBO, François ARS, Christine PENHOUET, Mohamed AZGAG, Monique JEAN, Nadine PÉLERIN, Gérard THEPAUT, Hortense LE PAPE, Chrystel DELATTRE, Fabien LE GUERNEVE, Latifa BAKHTOUS, Armelle MANCHEC, Patrick LALOUX, Alain Michel RICHER, Eric ROUILLON, Catherine LE TUTOUR, Violaine BAROIN, Jean-Jacques PAGE, Patrice KERMORVANT, Annaïck BODIGUEL, Frank D'ABOVILLE, Karine SCHMID, Maxime HUGÉ, Vincent GICQUEL, Pascale DEVOILLE, Virginie TALMON, Elen KERGUERIS, Claire BOEDEC, Marc-Antoine MENIER, Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Simon UZENAT, Guillaume AUFFRET, Patrick LE MESTRE, Odile MONNET

Pouvoirs :

Anne LE HENANFF a donné pouvoir à M. ROBO
Michel GILLET a donné pouvoir à Mme DEVOILLE
Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Mme DELATTRE
Patrick MAHE O'CHINAL a donné pouvoir à Mme JEAN
Marie CLEQUIN a donné pouvoir à Mme BAKHTOUS
Jean-Pierre RIVERY a donné pouvoir à M. KERMORVANT
Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à M. LE MESTRE

Absent(s) :

François RIOU

Membres en exercice : 45

Secrétaire de séance : Guillaume AUFFRET, Conseiller municipal

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20220627-220627H15499H1-DE

Point n° : 38

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2022

FINANCES

Modification des autorisations de programmes et crédits de paiements

M. Gérard THEPAUT présente le rapport suivant :

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2311-3,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4,

Les autorisations de programme correspondent à des opérations d'investissement exécutées sur plusieurs exercices comptables.

Il convient d'augmenter les autorisations de programmes suivantes :

- Prospective urbaine + 240 000 €,
- Subventions et participations + 144 000 €,
- Démocratie participative + 62 000 €,
- Opérations spécifiques bâtiments + 246 000 €

Il convient de lisser les crédits de paiements des autorisations de programmes ci-dessous, sans modification du montant global :

- Ouvrages d'art
- Développement durable
- Vidéoprotection
- Véhicules
- Matériel et Mobilier
- Equipements sportifs
- Stade Jo Courtel
- Stade de la Rabine
- Bâtiments administratifs
- Terrain synthétique du Foso
- Hangar Culturel
- PEM/Rue de Strasbourg
- Mur Saint Joseph
- Rénovation de la salle Saint Exupéry
- PRU

Envoyé en préfecture le 01/07/2022
Reçu en préfecture le 01/07/2022
Affiché le
ID : 056-215602608-20220627-220627H15499H1-DE

Les autres autorisations de programmes sont inchangées.

La ventilation des crédits de paiement de ces différentes opérations est jointe en annexe.

Vu l'avis de la Commission :

Administration Générale et Finances

Je vous propose :

- d'approuver les opérations de modification d'autorisations de programmes telles qu'indiquées dans le tableau ci-annexé ;
- de décider que les travaux et la maîtrise d'œuvre seront attribués dans le cadre des dispositions du Code des marchés publics, étant précisé toutefois qu'une partie d'entre eux sera réalisée par nos services ;
- de solliciter la participation financière des cofinanceurs potentiels pour la réalisation de ces programmes ;
- de donner tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaires au règlement de ce dossier.

(Franck POIRIER, Christian LE MOIGNE, Sandrine BERTHIER, Laetitia DUMAS, Simon UZENAT n'ont pas pris part au vote)

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Pour : 35 voix
Abstentions : 4 voix.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal
Le Directeur Général des Services

Emmanuel GROS